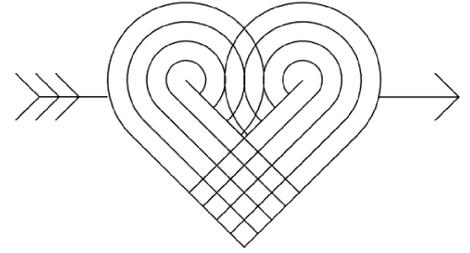




La fabrique de formation



Financement de formation pour les intermittents

L'AFDAS, votre contact privilégié

À défaut d'employeurs fixes, et que vous soyez ou non lié(e) par un contrat de travail, vous vous adressez directement à [l'AFDAS](#) pour faire valoir vos droits à la formation. L'AFDAS assurera le financement des formations selon votre volume d'activité et selon le type de formation souhaitée : stage de perfectionnement, reconversion, qualification, validation des acquis professionnels...

→ [Découvrez tous les services de l'Afdas dédiés aux salariés intermittents](#)

Le plan de développement des compétences

Le Plan de développement des compétences des intermittents du spectacle permet de financer, sous conditions, des actions d'adaptation, de développement des connaissances ou de perfectionnement.

La prise en charge du coût pédagogique et des éventuels défraiements est assurée en tout ou partie par l'Afdas (que la personne soit sous contrat ou indemnisée). S'agissant de la rémunération, la prise en charge varie selon plusieurs critères (date de fin du dernier contrat, durée de la formation).

Pour bénéficier d'un financement, se reporter à la [page dédiée du site de l'Afdas](#).

Tout stage financé par l'AFDAS entraîne une carence qui s'applique dès le dernier jour du stage et dont les délais varient selon la durée de la formation.

Impératif : pour être étudié par l'Afdas, le dossier de demande de prise en charge doit leur parvenir au moins 1 mois avant le démarrage de la formation.

→ [Voir les conditions d'accès aux financements du Plan de développement des compétences des Intermittents](#)

Les autres financements accessibles

> Le Compte Personnel de Formation (CPF) :

Les formations de La fabrique de formation ne sont pas éligibles au CPF. Pour obtenir des informations sur ce mode de financement, nous vous invitons à consulter les sites www.moncompteformation.gouv.fr et le [site de l'afdas](#).

> Les autres dispositifs :

L'afdas propose également de recourir à des solutions adaptées à vos projets d'évolution ou de reconversion professionnelle.

→ [En savoir plus](#)

AFDAS, Délégation PACA-Corse

Bureau de Marseille

40 boulevard de Dunkerque – CS 70522 – 13471 Marseille cedex 02
Tél standard : **04 91 99 41 98** – Mail : marseille@afdass.com
Accueil téléphonique **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.**

Bureau de Nice

Spaces Grand Arenas - 143 boulevard René Cassin - Immeuble Nouvel'R - Bâtiment B - 06200 Nice
Tél : **01 44 78 39 39** – Mail : nice@afdass.com
Accueil téléphonique **du lundi au vendredi de 9h à 17h.**

→ [Coordonnées des autres Délégations AFDAS en France](#)

→ [Formulaire de contact dédié aux salariés intermittents](#)

Bon à savoir

AUDIENS, la caisse de retraite, de prévoyance et d'action sociale pour les professionnels de la culture, peut proposer des solutions pour sécuriser votre parcours professionnel selon votre situation → [en savoir plus](#)

Le financement à titre particulier

Vous souhaitez vous former pendant vos temps libres ou vos congés, en prenant vous-même en charge le coût de la formation, c'est possible avec le tarif adapté que propose La fabrique de formation.

→ [Prendre contact avec La fabrique de formation](#)

→ [Visiter le site de La fabrique de formation](#)

→ [Nous appeler : 06 88 05 48 64 ou 06 76 35 40 50](#)

Informations mises à jour le 21/04/2023